

## Ministerie van Buitenlandse Zaken

*Ministère des Affaires étrangères*

Au Président de la  
Seconde Chambre des Etats généraux  
Binnenhof 4  
La Haye

Bezuidenhoutseweg 67  
2594 AC Den Haag  
Postbus 20061  
Pays-Bas  
www.rijksoverheid.nl

**Notre référence**  
4ZKWPA3M5U6C-3-15307

**Votre référence**  
14-12-2016 DPG1

**Pièces jointes :**  
0

Date : 23 février 2017

Concerne : Entretien avec le vice-président de l'Office européen des brevets

Monsieur le Président,

La présente a pour objet d'informer la Seconde Chambre, conformément à mon engagement lors de la consultation générale de la commission permanente pour les affaires étrangères du 14 décembre 2016 sur l'immunité diplomatique, de mon entretien du 30 janvier 2017 avec Monsieur Minnoye, vice-président de l'Office européen des brevets.

Un des sujets abordés lors de cet entretien concerne la décision du 20 janvier 2017 de la Cour suprême confirmant l'immunité de l'organisation. Les Pays-Bas respectent l'immunité de l'OEB, tout comme celle des autres organisations intergouvernementales établies dans notre pays. Cette immunité n'empêche pas que le pays hôte puisse mener des discussions avec la direction de l'Office européen des brevets au sujet de l'agitation constante entre la direction et le personnel de l'Office, certainement maintenant que ces troubles sont entrés dans les débats publics et politiques.

Dans ce contexte, j'ai dit à Monsieur Minnoye que l'agitation interne dure depuis trop longtemps et que la situation doit être améliorée rapidement. Afin de commencer dans les plus brefs délais à rétablir la confiance entre la direction et le personnel, il a été proposé de reprendre de manière constructive le dialogue social et, à très court terme, de prendre diverses mesures susceptibles de restaurer la confiance, en s'appuyant notamment sur l'étude sociale :

- faire participer des représentants externes à la procédure d'opposition interne, de manière à ce qu'elle soit perçue comme impartiale et indépendante par le personnel ;
- réexaminer les mesures disciplinaires prises à l'encontre de quelques membres de syndicat.

Enfin, depuis la perspective de ma responsabilité en tant que pays hôte, j'ai indiqué que l'Office peut solliciter le soutien du pays hôte pour des initiatives contribuant à la normalisation de la situation actuelle d'agitation.

Monsieur Minnoye a indiqué que diverses tentatives sont actuellement menées en vue d'établir un dialogue positif avec le personnel, citant l'exemple des « townhall meetings » qui ont eu lieu récemment. Le vice-président a exprimé l'espoir que l'organisation navigue bientôt dans des eaux plus calmes.

**Notre référence**  
STPS5HHCFWEY-7-88383

J'ai répondu que je partage cet espoir, en ajoutant toutefois une observation importante, à savoir qu'en l'absence d'améliorations visibles des relations de travail à court terme au sein de l'OEB, je n'aurai d'autre choix que d'aborder la situation dans les hautes sphères politiques avec les autres États membres de l'Organisation européenne des brevets.

Au titre de la responsabilité du pays hôte, je continuerai de suivre de près ce dossier et d'insister auprès de Monsieur Minnoye sur la normalisation de la situation au sein de l'OEB.

Bert Koenders

Ministre des Affaires étrangères